AB/CKS BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº2023- 0619 /PRES-TRANS/PM/ MFPTPS/MEFP portant adoption du guide méthodologique d'élaboration de bilan social ministères, institutions publiques, des établissements publics de l'Etat (EPE) et collectivités territoriales.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution :

- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022; Au 31/05/2023.

 Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022

 du Premier Ministre et son rectif 12 janvier 2023:
- le décret n°2023-0009/PRES-TRANS du 10 janvier 2023 portant remaniement Vu du Gouvernement;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement :
- la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Vu fonction publique d'Etat;
- le décret n°2016-344/PRES/PM/MFPTPS du 04 mai 2016 portant organisation du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale;
- rapport du Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sur sociale:
- Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 avril 2023; Le

DECRETE

- Article 1: Est adopté le guide méthodologique d'élaboration de bilan social des ministères, institutions publiques, établissements publics de l'Etat (EPE) et collectivités territoriales dont le document est joint en annexe.
- Article 2: Le bilan social est élaboré chaque année par les responsables des ressources humaines des ministères, des institutions publiques, des EPE et des collectivités territoriales.

Article 3: Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 mai 2023

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique du Travail et de la Protection sociale Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Bassolma BAZIE

Aboubakar NACANABO

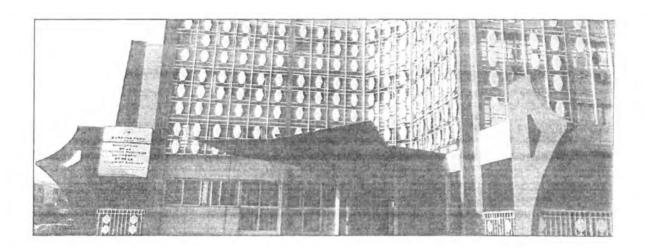
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

CABINET

SECRETARIAT PERMANENT DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATIONET DE
LA BONNE GOUVERNANCE



BURKINA FASO Unité-Progrés-Justice



GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU BILAN SOCIAL

SOMMAIRE

SOMM	AIRE
SIGLES	ET ABREVIATIONS3
AVANT	-PROPOS4
INTRO	DUCTION5
f.	DEFINITIONS, FONDEMENT ET OBJECTIFS DU BILAN SOCIAL
A.	Définitions du bilan social
В.	Fondement et objectifs du bilan social
II.	DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU BILAN SOCIAL8
A.	Financement du bilan social8
В.	Choix des domaines et des indicateurs9
C.	Rencontre de cadrage11
D.	Communication sur le projet11
E.	Collecte des données
F.	Analyse et traitement des données
G.	Validation du projet de bilan social
JII.	STRUCTURATION DU BILAN SOCIAL
IV.	VULGARISATION ET SUIVI DU BILAN SOCIAL
CONCLU	JSION
ANNEXE	S

SIGLES ET ABREVIATIONS

CASEM : Conseil d'administration du secteur ministériel

CD : Conseil de discipline

CNMABG : Conseil national de la modernisation de l'administration et de la bonne

gouvernance

CT : Collectivité territoriale
CTP : Comité technique paritaire
EPE : Etablissement public de l'Etat
GRH : Gestion des ressources humaines

MFPTPS : Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale

OST : Office de santé des travailleurs

RGAP : Réforme globale de l'administration publique

5NMAP : Stratégie nationale de modernisation de l'administration

TPEE : Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs

AVANT-PROPOS

Le contexte actuel, marqué par des crises socio-politique et sanitaire, la concurrence, l'évolution rapide du monde du travail, le terrorisme, exige que l'Etat travaille davantage à l'amélioration des processus opérationnels et décisionnels ainsi qu'au renforcement des services et outils de gestion des ressources humaines.

Conscient de la place centrale des resources humaines dans toute organisation, le Gouvernement s'est engagé à développer l'efficacité de ses services aux niveaux stratégique et opérationnel et à travailler davantage afin d'attirer, valoriser, mobiliser et conserver dans l'Administration des cadres compétents en synergie avec les postes de travail disponibles. Pour ce faire, il a entrepris d'investir dans la formation et le perfectionnement du personnel afin d'outiller davantage les acteurs pour piloter les réformes entreprises et de renforcer l'impact de son action grâce à une convergence de moyens et de services. L'objectif de l'Administration est de renforcer les capacités de ses ressources humaines afin de les rendre plus aptes à innover et à conduire le changement à l'appui des objectifs assignés par le Président du Faso au chef du Gouvernement.

Dans ce sens, le bilan social qui est désormais une obligation pour les structures publiques se veut être un outil d'aide à l'élaboration d'une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, d'aide à la décision, de concertation et de dialogue social avec les partenaires sociaux.

INTRODUCTION

Depuis 1998, avec la reforme globale de l'Administration publique (RGAP), le Gouvernement a entrepris des efforts afin d'améliorer la gouvernance interne et asseoir le principe de responsabilité par l'élaboration d'outils modernes de gestion et le développement de stratégies de communication susceptibles de faire évoluer les mentalités et les comportements. L'enjeu est d'accroître la performance des services publics et leurs capacités de pilotage des politiques publiques afin de produire des biens et services de qualité adaptés aux besoins des citoyens et de servir de levier à l'émergence et de vivier du développement durable.

L'atteinte de ces objectifs dépend principalement de la capacité de l'Administration à mobiliser les ressources et à proposer des idées novatrices tels des outils de gestion des ressources humaines, des processus et des procédures indispensables au renforcement de l'efficience et à l'efficacité des services publics offerts.

Dans la dynamique de poursuivre la modernisation de l'Administration publique, le Gouvernement burkinabé a adopté par décret n°2011-535/PRES/PM/MFPTSS, le Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration (PSDMA) qui a pris fin en 2020.

Le référentiel national qui lui a succédé est la Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique 2021-2025 (SNMAP) adoptée par arrêté conjoint n°2021-016/MFPTPS/MINEFID du 12 mars 2021. Cette stratégie constitue la nouvelle feuille de route en matière de modernisation de l'Administration dont l'objectif principal est d'accroître la performance de l'Administration publique dans la production des biens et services publics de qualité pour la satisfaction des usagers/clients. L'un des objectifs stratégiques de ce référentiel est d'améliorer la gestion des ressources humaines dans l'Administration publique.

C'est dans ce sens que le ministère en charge de la fonction publique a décidé de promouvoir l'élaboration du bilan social dans les ministères, les institutions publiques, les établissements publics de l'Etat et les Collectivités territoriales du Burkina Faso. En effet, ce guide méthodologique devra permettre aux structures d'adopter une démarche méthodologique cohérente et harmonisée dans la conduite de l'élaboration du bilan social.

La pertinence d'un tel outil s'apprécie mieux à l'aune du contexte général dans lequel il est élaboré mais également de l'importance du bilan social à travers son fondement et ses objectifs (I). Au-delà, la vulgarisation (IV) du bilan social permet aux agents publics de comprendre la place du bilan social dans la gestion des ressources humaines de l'Administration publique et de mieux cerner sa méthodologie d'élaboration (II) et sa structuration (III) afin de produire des données de qualité susceptibles de guider le Gouvernement dans sa prise de décision.

I. DEFINITIONS, FONDEMENT ET OBJECTIFS DU BILAN SOCIAL

Cette partie aborde les différentes définitions, les objectifs et les fondements du bilan social.

A. Définitions du bilan social

Le bilan social est un outil essentiel de la fonction ressources humaines. C'est un outil de pilotage permettant de mieux appréhender les phénomènes observés et de favoriser la prise de décision.

Le bilan social peut être défini comme un outil de management qui récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation d'une organisation dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes.

Selon Karine FONTAINE et al, « le bilan social, outil contributif au dialogue social interne, est un état des lieux de la situation du personnel dans une collectivité. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et de leurs conditions de travail. Il permet ensuite de repérer les problèmes et dysfonctionnements pour y remédier et d'anticiper une politique de gestion des ressources humaines »¹.

En effet, le bilan social est :

- un outil de management qui permet d'observer, d'étudier le personnel, de suivre les évolutions, de fixer des objectifs et de s'y tenir, de stimuler le dialogue avec les agents;
- un outil d'information qui regroupe en un document unique, les principales données chiffrées. Outil de connaissance sociale de la collectivité, le bilan social permet de connaître les caractéristiques des agents de la collectivité et fournit des éléments contributifs au dialogue social;
- un outil de de planification à travers les projections et les prévisions qu'il permet d'élaborer.

Dans le cadre du présent guide, le bilan social est défini comme un document synthèse qui fait l'état des lieux de la situation sociale du ministère, de l'institution publique, de

¹ Karine Fontaine-Gavino Adrien Zambeaux, Bilan social et tableau de bord : des outils de pilotage au service des ressources humaines, Collection « Les diagnostics de l'emploi territoriale », Hors série n° 9, 2005, P. 9.

l'établissement public de l'Etat et de la Collectivité territoriale. Il regroupe des données chiffrées sur les caractéristiques du personnel de l'entité administrative sur une année.

B. Fondement et objectifs du bilan social

L'axe 1 de la la stratégie nationale de modernisation de l'Administration publique est consacré au renforcement du capital humain de l'Administration publique avec pour objectif d'« améliorer la gestion des ressources humaines ». L'élaboration du bilan social dans les structures publiques contribuera à l'atteinte de cet objectif.

Aussi, l'objectif général du bilan social est d'identifier les différents dysfonctionnements et les points d'amélioration au sein des ministères, institutions publiques, établissements publics ou collectivités territoriales.

De façon spécifique il vise à :

- identifier des domaines d'intérêt d'analyse de progrès de la structure ;
- construire des indicateurs ;
- collecter les informations chiffrées sur les ressources humaines ;
- diffuser les résultats statistiques obtenus
- Orienter la prise de décision.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU BILAN SOCIAL

Avant toute initiative d'élaboration du bilan social, les structures en charge des ressources humaines doivent s'assurer de la disponibilité des ressources financières nécessaires à la réalisation de l'activité. Ces ressources peuvent provenir du budget de l'Etat ou d'autres sources de financement en fonction des opportunités.

A. Financement du bilan social

Le budget pour l'élaboration du bilan social pourrait se résumer comme suit :

- > la prise en charge des frais des différents acteurs publics ;
- la prise en charge des frais du consultant lorsque l'activité est externalisée;
- les frais d'organisation des ateliers d'élaboration et de validation des contenus du bilan social;
- les frais de reproduction du document.

B. Choix des domaines et des indicateurs

Le responsable des ressources humaines de la structure élabore avec son équipe, un projet de choix de domaines et d'indicateurs par domaine. Une rencontre de cadrage réunissant les premiers responsables du ministère, de l'institution publique, de l'établissement public ou de la collectivité territoriale permettra de valider ces domaines et indicateurs.

Au cours de l'étape de choix des indicateurs, l'accent doit être mis sur leurs définitions et la détermination de leurs méthodes de calcul.

Le passage à la phase de collecte des données nécessite la validation des domaines et indicateurs par le comité de pilotage élargie au comité de rédaction et si nécessaire de personnes de ressources.

Dans le cadre du présent guide, des domaines et des indicateurs obligatoires ont été identifiés et consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau: Liste des domaines et des indicateurs obligatoires du bilan social

DOMAINE	INDICATEUR
1) EFFECTIFS	Nombre total des agents.
a a dan 1	Nombre d'agents recrutés en concours directs,
2) RECRUTEMENT	2) Nombre de postes à pourvoir en concours directs,
	3) Nombre de postes pourvus en concours professionnels.
	1) Nombre d'agents intégrés pour le compte du ministère ou
	de l'institution au cours de l'année ;
	2) Proportion des agents avancés au titre de l'année N-1,
	3) Nombre d'agents retraités,
2) CARRIERE ET	4) Nombre d'agents démissionnaires ;
CARRIERE ET MOBILITE	5) Nombre d'agents révoqués ;
MOBILITE	6) Nombre d'agents licenciés ;
	7) Nombre d'agents décédés,
	8) Nombre d'agents en disponibilité;
	9) Nombre d'agents en détachement;
	10) Nombre d'agents ayant bénéficié d'une affectation,.

4) FORMATION CONTINUE	 Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation de courte durée, Nombre d'agents mis en position de stage de perfectionnement; Nombre d'agents mis en position de stage de spécialisation.
5) REMUNERATION	 Proportion de la masse salariale sur le budget liquidé, Taux d'exécution des dépenses du personnel.
6) SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (SST)	 Nombre d'agents victimes d'insécurité; Nombre de structures administratives fermées du fait de la situation sécuritaire; Nombre d'agents dont les structures administratives sont fermées du fait de la situation sécuritaire, Nombre d'agents ayant bénéficié de congé maladie, Nombre d'agents victimes d'accident de travail déclarés, Proportion d'agents ayant bénéficié de la visite médicale annuelle organisée par l'OST.
7) RELATIONS PROFESSIONNE	 Nombre de dossiers traités au cours des sessions du Comité Technique Paritaire (CTP); Nombre de rencontres entre le ministre et les syndicats; Nombre de jours de grève observés.
8) MANAGEMENT ET ORGANISATION DU TRAVAIL	Proportion de femmes nommées aux postes de responsabilités, Nombre d'agents ayant reçu des lettres de félicitation ou un témoignage de satisfaction publié au journal officiel.
9) DISCIPLINE	 Nombre d'agents ayant fait l'objet d'une procédure de mise en demeure pour abandon de poste ou pour refus de rejoindre le poste assigné; Nombre de dossiers traités par le Conseil de discipline (CD); Nombre d'agents sanctionnés sur le plan disciplinaire.

C. Rencontre de cadrage

Le responsable des ressources humaines du ministère, de l'institution, de l'EPE ou de la collectivité territoriale inscrit à une réunion de cabinet ou à une instance similaire, le dossier du bilan social afin de requérir des orientations des membres de ladite réunion sur les domaines et indicateurs à traiter.

Cette rencontre de cadrage donne l'occasion de présenter aux différents responsables du ministère, de l'institution de l'EPE ou de la collectivité territoriale l'intérêt que revêt un tel document et solliciter leur accompagnement dans la collecte des données.

D. Communication sur le projet

La communication et la sensibilisation des acteurs sont les préliminaires à tout projet. Dans le cadre du processus de l'élaboration du bilan social, il est important que tous les acteurs soient informés et sensibilisés sur les enjeux et les implications du projet. Il est donc indispensable que le projet soit soutenu sinon porté par les premiers responsables du département ministériel, de l'institution, de l'EPE ou de la collectivité territoriale.

En collaboration avec la structure chargée de la communication du ministère ou de l'institution, des actions de communication pourraient être menées à cet effet pour plus d'implication de la part des acteurs. Aussi, le projet pourrait faire l'objet d'un lancement officiel sous la présidence du premier responsable.

E. Collecte des données

La collecte des données concerne les données primaires et secondaires. Elle nécessite la conception d'outils qui peuvent être des guides d'entretiens ou des questionnaires adressés aux responsables, aux personnes de ressources et aux agents.

F. Analyse et traitement des données

Le traitement et l'analyse consistent à mener les actions suivantes :

- déterminer les valeurs des indicateurs,
- désagréger chaque indicateur au niveau obligatoire et si nécessaire au niveau spécifique,
- interpréter les valeurs des indicateurs,

G. Validation du projet de bllan social

Le bilan social est porté par le responsable des ressources humaines qui le soumet pour validation au cours du CASEM ou de la réunion de cabinet élargie aux partenaires sociaux.

III. STRUCTURATION DU BILAN SOCIAL

Le bilan social est organisé en chapitres (3) précédés par une introduction (2) et un avant-propos (1). Il se termine par une conclusion (4).

A. Avant-propos

L'avant-propos du bilan social est, soumis suivant les cas, à la signature du ministre, du président d'institution, du premier responsable de l'établissement public d'Etat ou de la collectivité territoriale. Il précise, entre autres, le sujet exploré, le type de document produit, les objectifs du bilan social et les difficultés rencontrées. Il peut servir de cadre propice pour le premier responsable de la structure pour remercier ses collaborateurs, les encourager, les féliciter, les interpeler à plus d'effort, etc.

B. Introduction

L'introduction situe le contexte d'élaboration du bilan social et en donne les différentes justifications. Elle rappelle le cadre juridique, l'importance et les objectifs du bilan social ainsi que les missions essentielles de la structure.

C. Chapitres

Les chapitres du bilan social sont constitués de domaines. Chaque domaine est composé d'indicateurs. Les indicateurs sont repartis en deux (2) grands groupes :

- les indicateurs communs

Il s'agit des indicateurs identifiés par domaine qui doivent être renseignés obligatoirement par tous les ministères, institutions publiques, EPE ou collectivité territoriale.

les indicateurs spécifiques

Les indicateurs spécifiques sont ceux non identifiés par le présent guide mais jugés importants par le ministère, l'institution publique, l'EPE ou la collectivité territoriale, au regard de ses spécificités et de ses besoins.

Les valeurs de chaque indicateur sont déterminées sur la période considérée et répertoriées dans un tableau. Ces valeurs sont ensuite présentées sous forme de tableau et de graphique.

Chapitre 1 : Domaine 1

Indicateur 1

Tableaux et graphiques de visualisation

Calcul des indicateurs

- Tableau 1
- Graphique 1
 - Commentaire
 - Tableau 2
 - Graphique 2
 - Commentaire

II. Indicateur 2

Tableaux et graphiques de visualisation

Calcul des indicateurs

- Tableau 1
- Graphique 1
- Commentaire
 - Tableau 2
 - Graphique 2
 - Commentaire

Chapitre 2 : Domaine 2

I. Indicateur 1

Tableaux et graphiques de visualisation

Calcul des indicateurs

- Tableau 1
- Graphique 1
- Commentaire
- Tableau 2
- Graphique 2
- Commentaire

II. Indicateur 2

Tableaux et graphiques de visualisation

Calcul des indicateurs

- Tableau 1
- # Graphique 1
- Commentaire
- F Tableau 2
 - Graphique 2
 - Commentaire

Chapitre n:

D. Conclusion

Le bilan social se termine par une conclusion.

ILLUSTRATION: LE DOMAINE EFFECTIFS

CHAPITRE 1: EFFECTIFS

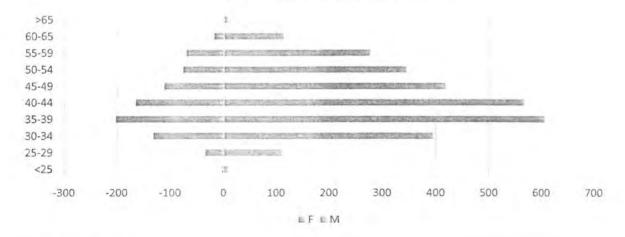
Dans le domaine effectif un seul indicateur a été retenu. Il s'agit de « Nombre total d'agents ». Pour son analyse, il a été désagrégé à plusieurs niveaux :

- Effectifs par tranche d'âge,
- Effectifs par sexe,
- Effectifs par emploi,
- Effectifs par structures.

I.1. Effectifs par tranches d'âges

	F	M	Total général
[18;24]	3	10	13
[25;29]	34	111	145
[30;34]	132	395	527
[35;39]	202	607	809
[40;44]	165	567	732
[45;49]	111	418	529
[50;54]	76	346	422
[55;59]	70	277	347
[60 ;65]	18	114	132
>65	- 1	7	8
Total général	812	2852	3664

PYRAMIDE DES AGES

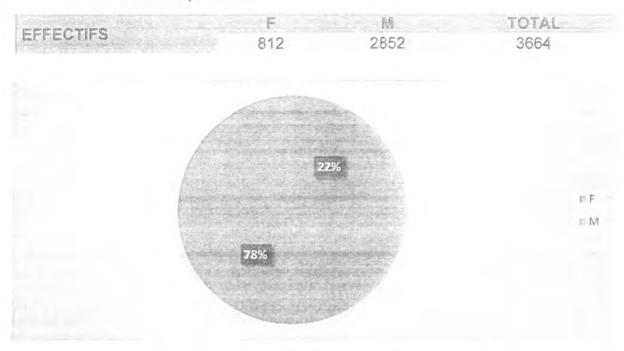


Commentaire:

Le graphique ci-dessus, nous indique que les agents des deux sexes dont l'âge est compris entre 35 et 39 ans sont les plus nombreux, suivi des agents dont l'âge est compris entre 40 et 44 ans.

Les agents dont l'âge est compris entre 18 et 24 ans sont les moins nombreux.

II.2. Effectifs par sexe



Commentaire:

Le graphique ci-dessus, montre que les hommes sont les plus nombreux dans l'effectif des agents de la structure, soit 78% de l'effectif total.

IV. VULGARISATION ET SUIVI DU BILAN SOCIAL

Les responsables des ressources humaines des ministères, des institutions publiques, des EPE et des collectivités territoriales sont chargés de l'élaboration du bilan social. Le bilan social de chaque ministère ou institution est élaboré au plus tard le 31 décembre de l'année considérée. Il est ensuite soumis à validation au CASEM ou en réunion de cabinet élargie aux partenaires sociaux et transmis au ministère en charge de la fonction publique au plus tard le 31 mars suivant l'année sur laquelle porte le bilan social.

Le ministre chargé de la fonction publique élabore un rapport-synthèse des indicateurs clés issus des bilans sociaux des ministères et le transmet au Premier Ministre au plus tard le 30 avril de l'année suivant l'année sur laquelle porte le bilan social.

La remise du rapport-synthèse du bilan social au Premier Ministre s'effectue au cours d'une cérémonie officielle en présence des représentants de tous les ministères, institutions et de la presse.

Le rapport-synthèse du bilan social peut faire l'objet d'une présentation aux instances telles que le Conseil national de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (CNMABG) et la conférence GRH. Selon les nécessités, des communications peuvent être faites sur le rapport-synthèse du bilan social ou sur un ou plusieurs aspects spécifiques dudit rapport.

NB: Pour ce qui concerne les EPE la transmission se fait à leur ministère de tutelle technique et pour les collectivités au ministère en charge de l'administration territoriale dans les mêmes délais que les ministères et institutions.

CONCLUSION

Le bilan social est un outil de management qui traduit la situation des ressources humaines de l'organisation à un temps donné. En tant qu'outil d'aide à la décision, la qualité des décisions stratégiques dépend fortement de la qualité des informations qui sont renseignées dans le bilan social.

L'élaboration du référentiel a pour objectif, d'harmoniser la démarche méthodologique d'élaboration de l'outil et de faciliter ainsi son implémentation dans les organisations. La démarche méthodologique adoptée prend en compte les réalités du contexte burkinabè en général et celui de l'Administration publique en particulier. Les étapes cruciales de la méthodologie concernent le choix des domaines et des indicateurs, la collecte et le traitement des données et la validation du projet de bilan social.

Pour les besoins de la synthèse des bilans sociaux des ministères et des institutions par le ministère en charge de la fonction publique, les domaines (09) et les indicateurs (33) qui y sont identifiés sont communs et obligatoires. Cependant, possibilité est offerte aux ministères ou institutions d'identifier des domaines complémentaires à leur convenance en fonction de l'information qui veut être mise en exergue.

L'élaboration du rapport-synthèse par le ministre chargé de la fonction publique obéit à l'obligation de reddition des comptes par la présentation de la situation des ressources humaines de l'administration publique à son excellence, le Premier ministre, chef du Gouvernement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Canevas fiche de description des indicateurs

ndicateur (s	si nécessaire)	
ndicateur (si nécessaire)	
ises So	urces de données	
hique, doma	aines, cibles, etc.)	
		ises Sources de données hique, domaines, cibles, etc.)

DOMAINE 1 : EFFECTIFS

Intitulé de l'indicateur	Structur responsal	The second second	Structures artenaires	Unité de mesure
Nombre total d'agents	DRH	SRH		Nombre
Définition de l'indica	ateur			
Le nombre total d'ag tranche d'âge, par en Définition des conce Les tranches d'âges s Les emplois s'entend l'institution, Les structures s'enter déconcentrées. Méthodologie de cal Dénombrer l'ensemble	nploi, par sexe et epts clés de l'ind sont [18 ; 24], [25 dent par l'ensemb ndent par l'ensemb	par structures. licateur (si né ; 29] puis des ble des emploi ble des structu	cessaire) pas de 5 ans, is qui animent ires centrales e	le ministère ou t des structures
désagréger par sexe				
		es de bases		
Critères /va requises	riables/Données	Sources de	données	
Effectif total des agents Effectif par sexe Effectif emploi Effectif par tranche d'âge Effectif par structure		Fichier du personnel (DRH, SRH) SIGASPE Annuaires statistiques Tableau de bord RH		
	ésagrégation (ge	éographique, a	lomaines, cibles	s, etc.)
Homme/Femme		ploi	Age	
	diameters			
Interprétation de l'in Cet indicateur présen				

DOMAINE 2 : RECRUTEMENT

Intitulé de l'indicateur	Structure responsab		ctures maires	Unité de mesure
Nombre d'agents recrutés en concours directs	DRH	AC	GRE	Nombre
Définition de l'indicateur				
Le nombre total de poste recrutement sur concours		ayant enreg	istré des	admis à l'issue d'un
Définition des concepts	clés de l'indi	cateur (si né	cessaire))
Postes pourvus : postes	comblés, cano	didats admis	à occupe	er un poste de travail
Concours directs : conco	ours ouverts à	des candida	ats extern	nes qui postulent à un
emploi dans l'Administration				
Méthodologie de calcul				
Déterminer le nombre tota	I de candidats	admis aux o	concours	directs.
		s de bases		
Critères/variables/donné			e donnée	es
		Arrêtés d'admission au concours.		
Niveau de désag				
Ministère	-	itution	20111011100	Emplois
Interprétation de l'indica		itution		Lilipiois
		satisfies and other	Service of	the analysis of the same to the same
Cet indicateur permet d recrutement	apprecier le	niveau de	satisfact	ion des pesoins en

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre de postes à pourvoir en concours directs	DRH	AGRE	Nombre

Définition de l'indicateur

Le nombre total des agents à recruter en concours directs au cours de l'année.

Définition des concepts clés de l'indicateur (si nécessaire)

Les concours directs concernent en principe les candidats qui postulent à leur premier emploi de l'Administration.

(Exceptions:

- les démissionnaires,
- les greffiers qui prennent part au concours des magistrats).

Méthodologie de calcul

Identifier les concours directs ouverts au titre du ministère ou de l'institution. Déterminer les effectifs à recruter par concours direct ouvert au titre du ministère ou de l'institution,

Faire la somme des effectifs à recruter par concours direct ouvert au titre du ministère ou de l'institution.

Don	nées de bases
Critères/variables/Données requises	Sources de données
Nombre de concours directs ouverts	Rapport adopté par le Conseil des ministres autorisant les recrutements.
Niveau de désagrégation	(géographique, domaines, cibles, etc.)
Types de concours directs	Emploi
Interprétation de l'indicateur	

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de renforcement des effectifs par de nouveaux agents.

Il renseigne aussi sur les orientations politiques de l'Etat en matière d'emplois.

DOMAINE 3 : CARRIERE ET MOBILITE

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents intégrés pour le compte du ministère ou de l'institution au cours de l'année	DRH	DSI/ DGFP/ MFPTPS	Nombre
Définition de l'indicate	ur		
Le nombre total d'agents /institution à la suite d'un			position du ministère
Définition des concept	s clés de l'indica	ateur (si nécessaire)	
Intégration : acte par les dossier ou sortie d'une permanents des adminis Méthodologie de calcu Déterminer le nombre to du ministère/institution.	école de forma strations centrales	tion) est nommée d à l'issue d'un conco	ans un des emplois urs.
	Données	de bases	
Critères / variables/ do	nnées requises	Sources de donné	es
Nombre d'agents.		 Actes d'intégration, Actes de mise à disposition, SIGASPE, Fichier du personnel. 	
Niveau de dés	agrégation (géog	graphique, domaines,	cibles, etc.)
Ministère/Institution			
Interprétation de l'indic			
Cet indicateur permet o d'un ministère/institution		eau de renforcement	des effectifs au sein

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Proportion des agents avancés au titre de l'année N-1.	DRH	* SRH, * DSI /MFPTPS	%

Définition de l'indicateur

Le pourcentage d'agents avançables dont les actes d'avancement ont été signés.

Définition des concepts clés de l'indicateur (si nécessaire)

Un agent avançable est un agent qui remplit toutes les conditions pour avancer à l'échelon supérieur (note, titularisation, etc.).

Méthodologie de calcul

- Déterminer l'effectif des agents avancés de la période considérée (A)
- Déterminer l'effectif des agents avançables de la période considérée (B)
- Proportion d'agents avancés = $\frac{A}{B}$ x 100

Données de bases Critères / variables/ données requises Effectif des agents avancés Effectif des agents avançables Sigaspe. Niveau de désagrégation (géographique, domaines, cibles, etc.)

Interprétation de l'indicateur

Cet indicateur permet de mesurer la part des agents avancés sur l'ensemble des agents qui remplissent les conditions pour avancer. Un taux inférieur à 100% peut traduire un retard dont il faut chercher la cause pour la résoudre.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre de retraités	DRH	DGFP DSI/MFPTPS	Nombre
Définition de l'indicat	eur		
Le nombre total des a d'âge, par anticipation Définition des concer	ou pour inaptitude j	physique ou mentale	

La retraite pour limite d'âge est la retraite dont bénéficie un agent qui a atteint l'âge de départ à la retraite, selon sa catégorie fixée par les textes en vigueur.

La retraite anticipée est la retraite dont bénéficie un agent ayant au moins 15 ans de service et n'ayant pas atteint l'âge de départ à la retraite, selon sa catégorie fixée par les textes en vigueur.

La retraite pour inaptitude physique ou mentale est la retraite dont bénéficie un agent à l'expiration du congé maladie de longue durée et après avis du conseil national de santé conformément aux textes en vigueur.

Méthodologie de calcul

Déterminer le nombre de retraités pour limite d'âge ;

Déterminer le nombre de retraités par anticipation ;

Déterminer le nombre de retraités pour inaptitude physique ou mentale ;

Faire la somme des trois.

	Données de bases
Critères / variables/Donnée requises	Sources de données
Liste des retraités	Fichier du personnel (DRH, SRH) SIGASPE
Niveau de désagré	ation (géographique, domaines, cibles, etc.)
Emploi Ca	
Interprétation de l'indicateu	
Cet indicateur révèle le non	bre d'agents qui sont admis à la retraite. Il permet

Cet indicateur révèle le nombre d'agents qui sont admis à la retraite. Il permet d'identifier le nombre de postes vacants dans le ministère ou l'institution.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents démissionnaires	DRH	SRH DGFP DSI-MFPTPS	Nombre
Définition de l'indicates	ir.		
de démission.			
			e de démission qui a
Définition des concepts Un agent démissionnaire été acceptée par le mini	est celui qui a	déposé une demande	
Un agent démissionnaire	est celui qui a	déposé une demande	
Un agent démissionnaire été acceptée par le mini acte.	e est celui qui a d stre chargé de la	déposé une demande	
Un agent démissionnaire été acceptée par le mini acte. Méthodologie de calcul	e est celui qui a d stre chargé de la	déposé une demande fonction publique e	
Un agent démissionnaire été acceptée par le mini	e est celui qui a d stre chargé de la	déposé une demande fonction publique e de démission ;	

Données de bases Critères / variables/Données requises Sources de données		

SIGASPE Dossiers individuels des agents

Niveau de désagrégation (géographique, domaines, cibles, etc.) Ministère ou Institution Emploi

Interprétation de l'indicateur

Cet indicateur permet d'apprécier :

- le niveau de démotivation des agents,
- les conditions de travail,
- l'attractivité de l'Administration publique,
- le nombre de postes vacants pour cause de démission.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents révoqués	DRH	SRH DGFP- MFPTPS	Nombre
Définition de l'indicat	teur		
C'est le nombre total d	les agents du ministe	ère /institution ayant	été révoqués.
Définition des conce			
Une révocation est une prononcée par arrêté o professionnelles de 2 ^{èt} Méthodologie de calc	du Ministre chargé de me ou de 3 ^{ème} degrés	e la fonction publiqu	
Recenser le nombre d'	agents révoqués au	cours de l'année.	
	Données o		
Critères / variables/D	onnées requises	Sources de donn	ées
Les arrêtés de révocat	ion	Fichier du personn SIGASPE Dossiers individue	
Niveau de dé	sagrégation (géogr	raphique, domaines,	
	Ministère ou		
Interprétation de l'inc	licateur		
Cet indicateur perm professionnelles. Plus la valeur du nomb ou 3 ^{ème} degré est élev de la déontologie par le Il donne également une Cela peut traduire aus la gestion de la discipli	re de révocation est é. Ce qui traduit le r es agents. e visibilité sur le non si l'implication des s	élevée, plus le nom niveau du non-respe nbre de postes vaca	bre de fautes de 2 ^{ème} ect de la discipline et nts.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents licenciés	DRH	MFPTPS/DGFP	Nombre

Définition de l'indicateur

Effectif total des agents du ministère ou de l'institution licenciés au cours de l'année. Définition des concepts clés de l'indicateur (si nécessaire)

Licenciement est une cessation définitive de fonction prononcée par arrêté du ministre chargé de la fonction publique ou par toute autre autorité compétente à l'encontre d'un fonctionnaire pour l'un des motifs suivants :

- abandon de poste ou refus de rejoindre le poste assigné,
- inaptitude physique ou mentale dûment constatés par le conseil national de santé,
- perte ou déchéance de la nationalité ou des droits civiques,
 - condamnation à une peine d'emprisonnement ferme d'au moins 3 mois ou avec sursis d'au moins 18 mois,
 - insuffisances professionnelles.

Méthodologie de calcul

- · Collecter tous les actes de licenciement de la période considérée,
- Déterminer l'effectif des agents licenciés.

Données de bases Critères / variables/ données requises Sources de données Fichier DGFP Nombre d'agents licenciés. Fichier du personnel, SIGASPE.

Niveau de désagrégation (géographique, domaines, cibles, etc.)

Motifs

Interprétation de l'indicateur

Cet indicateur donne une information sur le nombre total d'agents du ministère ou de l'institution qui ont été licenciés au cours d'une période donnée.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents décédés	DRH	SRH DGFP	Nombre
Définition de l'indica	steur .		
Le nombre total des l'année.	agents décédés du	u ministère ou de l'ir	nstitution au cours de
Définition des conce	epts clés de l'indic	ateur (si nécessaire,	
Néant			
Méthodologie de cal	cul		
Déterminer le nombre	total de décès au d	cours de l'année.	
	Données	de bases	
Critères / variables/f	Données requises	Sources de donne	ées
Liste des agents décé		Fichier du personn SIGASPE	
Niveau de d	ésagrégation (géo	graphique, domaines	c, cibles, etc.)
Régi			Age
Interprétation de l'in			
Cet indicateur donne décès.		le nombre postes va	acants pour cause de

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents en disponibilité	DRH	DSI /MFPTPS	Nombre
Définition de l'indicateu	Г		
Le nombre total des agen	ts du ministère/ instit	ution en disponibilité.	
Définition des concepts	clés de l'indicateur	(si nécessaire)	
La disponibilité est la pos			
d'origine, cessent de béne	éficier de leurs droits	à l'avancement et à la	retraite.
Méthodologie de calcul			
Déterminer le nombre tota	al d'agents disposant	d'un acte de disponib	ilité.
	Données de b	ases	
Critères / variables/I	Données requises	Sources de	données
 Actes de disponibil 	ité,	 Fichier du 	personnel,
 Cessation de servi 			
Niveau de désagrégation	n (géographique, do	omaines, cibles, etc.)	
Motifs de la disponibilité.			
Interprétation de l'indica	teur		
Cet indicateur permet d'Administration pour un ce traduire un niveau de qual face à leurs conditions de	ertain temps. Une pro ité ou d'expertise de	oportion élevée de dis	ponibilités peut

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures panenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents en détachement	DRH	SRH, DSI/MFPTPS	Nombre
Définition de l'indicater	Jr .		
Nombre total des agents	en position de de	étachement.	
Définition des concepts	s clés de l'indica	ateur (si nécessaire)	
Le détachement est la po	sition du fonction	naire qui, placé hors	de son administration
d'origine, continue de	bénéficier dans	son emploi d'origin	ne, de ses droits à
l'avancement et à la retra	aite.		
Méthodologie de calcul			
Déterminer le nombre tot	al d'agents en po	sition de détacheme	nt.
	Données	de bases	
Critères / variables/ doi	nnées requises	Sources de donné	es
Nombre d'agents en déta	achement.	 Fichier du pe Arrêtés de dé SIGASPE. 	
Niveau de désa	grégation (géog	raphique, domaines,	cibles, etc.)
		n/ Structure/Région.	
Interprétation de l'indic			
Cet indicateur permet of structures rattachées, territoriales.			publics au profit des ement, collectivités

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une affectation.	DRH	SRH	Nombre
Définition de l'indicateur			
C'est le nombre total d'agent année.	s ayant bénéfic	cié d'une affecta	ation au cours d'une
Définition des concepts clés	de l'indicateur	(si nécessaire)	
Par affectations, il faut componente convenances personnelles ou			national pool
Méthodologie de calcul Déterminer l'ensemble des			
(A); Déterminer le nombre d'age Faire la somme de A et B.			services (B);
	Données de b	ases	
Critères / variables/ dor requises		s de données	
Nombre d'agents affectés	. Rap	ier du personnel ports de la comn ASPE.	, nission d'affectation,
Niveau de désagréga	ation (géograph	ique, domaines,	cibles, etc.)
	Ministère/ Instit	ution.	
Interprétation de l'indicateur			
Cet indicateur permet d'appré ministère/institution.	cier le niveau d	e mobilité des a	gents à l'intérieur du

DOMAINE 4 : FORMATION CONTINUE

Intitulé de l'indicateur	Structure responsab		ructures rtenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation de courte durée.	DRH		SRH	Nombre
Définition de l'indicateur				
Effectif total des agents ayant b	énéficié de f	ormation	continue de	e courle durée.
Définition des concepts clés				
Formation de courte durée est acte de mise en position de sta		n qui ne	fait pas l'ob	ojet de la prise d'un
Méthodologie de calcul				
Déterminer le nombre total d' continue de courte durée au co	-		cié d'au mo	oins une formation
	Données de	bases		
Critères / variables/ données	requises	Sources	de donnée	es
Agents formés.		E Lis	apports de t stes des RH/SRH).	formation, agents formés
Niveau de désagréga	tion (géogra	phique, c	omaines, c	ibles, etc.)
Régional/			Struct	ure
Interprétation de l'indicateur				
Cet indicateur traduit l'inte ministère/institution à la formatie				

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents mis en position de stage de perfectionnement	DRH	SRH	Nombre
Définition de l'indicate	ur		
Nombre total d'agents perfectionnement au co Définition des concept	urs de l'année.		
Stage de perfectionnem stage par arrêté du connaissances ou d' scientifiques et technolo Méthodologie de calcu	ministre /président adapter sa form giques.	d'institution en	vue d'actualiser ses
Déterminer le nombr perfectionnement au co	e total d'agents	qui ont bénéfic	cié d'un stage de
	Données	de bases	
Critères / variables/ do	nnées requises	Sources de donn	iées
Effectifs des agents mis stage de perfectionneme	en position de	Fichier du pers SIGASPE, Tableau de bo	
Niveau de dés	agrégation (géog	raphique, domaines	, cibles, etc.)
Stru	ctures centrales et	déconcentrées/ F/	
Interprétation de l'indi		consist to seconds	an anadama alaja Alv
Cet indicateur tradu ministère/institution à la			er responsable du

Intitulé de	Structure	Structures	Unité de mesure
l'indicateur	responsable	partenaires	s onite de mesure
Nombre d'agents mis en position de stage de spécialisation	DRH	SRH	Nombre
Définition de l'indicateu	ır		
Nombre total d'agents spécialisation au cours d		ion qui ont b	pénéficié d'un stage de
Définition des concepts	s clés de l'indicateur	(si nécessail	re)
Stage de spécialisation : emploi s'exerce à en app	profondir certains aspe		
Méthodologie de calcul		2-12-3	
Déterminer le nombre to au cours de l'année.	tal d'agents qui ont b	énéficié d'un	stage de spécialisation
	Données de b	ases	
Critères / variables/Don	inées requises	Sources de	données
Effectifs des agents mis de spécialisation.	en position de stage	* SIGA	er du personnel, ASPE, eau de bord RH.
Niveau de désa	grégation (géograph	ique, domain	es, cibles, etc.)
Structures centrales			H/F
Interprétation de l'indic	ateur		
Cet indicateur traduit ministère/institution à la f			nier responsable du

DOMAINE 5 : REMUNERATION

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Proportion de la masse salariale annuelle sur le budget liquidé (PMSAB)	DRH	SRH DGB-MEFP DSO, DGF TM	%

Définition de l'indicateur

C'est la part des rémunérations brutes des agents d'un Ministère ou d'une Institution sur le budget total liquidé au cours d'une année donnée.

Définition des concepts clés de l'indicateur (si nécessaire)

Les rémunérations brutes incluent les salaires et les cotisations sociales des agents au cours de l'année. Elles excluent les primes et les rémunérations en nature (logement, voiture de fonction, etc.).

Le budget total liquidé du ministère ou de l'institution représente l'ensemble des dépenses exécutées par le ministère ou l'institution au cours de l'année.

Méthodologie de calcul

- Déterminer l'ensemble des agents émargeant au budget du ministère ou de l'institution.
- Déterminer le cumul des rémunérations brutes annuelles payées à l'ensemble des agents du ministère ou de l'institution (A),
- Déterminer le budget total liquidé du ministère ou de l'institution (B),
- PMSAB = $\frac{A}{B}$

Données de bases		
Critères / variables/Données requises	Sources de données	
Masse salariale annuelle de l'ensemble	Titre II du budget	
des agents émargeant au budget du ministère ou de l'institution, Budget total liquidé du ministère ou de l'institution.	SIGASPE	

Niveau de désagrégation (géographique, domaines, cibles, etc.) Région

Interprétation de l'indicateur

Cet indicateur permet d'apprécier la part de la masse salariale sur le budget total liquidé par le ministère ou l'institution.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Taux d'exécution des dépenses du personnel	DRH	Solde, DGF	Pourcentage
Définition de l'indicates	ur		<u>'</u>
Le pourcentage des dépe de l'année N par rapport Définition des concepts	au budget prévis	ionnel des dépense	s du personnel.
Méthodologie de calcu			
Budget exécuté/ budget	prévisionnel*100		
	Données	de bases	
Critères / variables/ doi	nnées requises	Sources de donne	ées
Budget prévisionnel,		· SIGASPE,	
Budget exécuté.		 Budget adopté CID. 	par le Parlement,
Niveau de désa	agrégation (géog	graphique, domaines	s, cibles, etc.)
		Institution	
Interprétation de l'indic	ateur		
Cet indicateur permet de au cours de l'année cons planification.			

DOMAINE 6 - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (SST)

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents victimes d'insécurité	DRH	SRH Structure en charge de la gestion des incidents	Nombre
Définition de l'indicateu	ir		
l'insécurité sur le lieu de Définition des concepts Les cas d'insécurité sor (relâchées ou non), exéc	service ou à l'oc s clés de l'indic nt notamment le cutées, violentée ccasion de l'exe	es personnes victimes de pr es, agressées, victimes de vo rcice de leur mission de serv	rise d'otage ls, etc., dans
Méthodologie de calcul			
Recenser l'ensemble des	agents nublics	avant été victimes d'insécurité	
	agento publico	ayant ete victimes u msecunte	5 .
		de bases	ś.
Critères /Variables / Do	Données	de bases	5.
Critères /Variables / Doi Effectif des agents victim	Données nnées requises	de bases Sources de données	<u>.</u>
	Données nnées requises es d'insécurité.	Sources de données Notes Rapports	<u>5.</u>
	Données nnées requises es d'insécurité. Niveau de d	Notes Rapports Tableau de bord RH	é.

service ou à l'occasion de l'exercice de leurs missions.

Întitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre de structures administratives fermées du fait de la situation sécuritaire	DRH	Structures régionales	Nombre
Définition de l'indicateur			
Le nombre de structures administ la crise sécuritaire.	ratives du minis	tère /institution fer	mées du fait de
Définition des concepts clés de	l'indicateur		
Méthodologie de calcul			
Déterminer le nombre total de stru province des suites d'attaques ten			
	nnées de base		
Critères/variables/Données requ	ises Source	es de données	
	Rappo		
Niveau de désagrégatio	n (géographique	e, domaines, cible	s, etc.)
Rég	gional ou provinc	cial	
Interprétation de l'indicateur			
Une valeur élevée de cet indicater le département ou l'institution.	ur révèle un fort	impact de la crise	e sécuritaire sur

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents dont les structures administratives sont fermées du fait de la situation sécuritaire	DRH	SRH, Structure en charge de la gestion des incidents.	Nombre

Cet indicateur dénombre les agents dont les structures administratives sont fermées du fait de la situation sécuritaire.

Définition des concepts clés de l'indicateur (si nécessaire)

Structures administratives : services publics dans lesquels travaillent les agents

Méthodologie de calcul

- Déterminer le nombre de structures fermées ;
- Déterminer le nombre d'agents par structure fermées ;
- Faire la somme du nombre d'agents dont les structures administratives sont fermées au 31/12/N.

Données o	de bases
Critères / variables/Données requises	Sources de données
Nombre de structures administratives fermées du fait de la situation sécuritaire Nombre d'agents présents au moment de la fermeture des structures administratives du fait de la situation sécuritaire	Rapports

Niveau de désagrégation (géographique, domaines, cibles, etc.)

Ministère Région Province

Interprétation de l'indicateur

Cet indicateur traduit l'impact de la situation sécuritaire sur les RH du ministère ou de l'institution.

Une valeur élevée de cet indicateur traduit un fort impact de la crise sécuritaire sur les RH du ministère ou de l'institution.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents ayant bénéficié de congé maladie	DRH	- SRH, - DGFP/MFPTPS, - Conseil national de santé.	Nombre

L'effectif total des agents du ministère /institution ayant bénéficié de congé maladie de courte durée ou de longue durée.

Définition des concepts clés de l'indicateur (si nécessaire)

Le congé maladie de courte durée est le repos accordé à tout fonctionnaire malade dont la durée est inférieure à trois mois.

Le congé maladie de longue durée est accordé pour une durée de trois mois au minimum et de six mois au maximum, après avis du conseil national de santé, à concurrence d'un total de cinq ans.

Méthodologie de calcul

- Collecter les décisions de congé maladie de courte durée;
- Collecter les décisions de congé maladie de longue durée ;
- Déterminer le nombre d'agents ayant bénéficié de congé maladie de courte durée ;
- Déterminer le nombre d'agents ayant bénéficié de congé maladie de longue durée :
- Faire la somme des deux.

- Falle la SUITINE des deux.	
Données	de bases
Critères / variables/Données requises	Sources de données
Nombre d'agents ayant bénéficié de congé maladie de courte durée	SIGASPE,Dossiers individuels des agents,
Nombre d'agents ayant bénéficié de congé maladie de longue durée.	- Rapports.
Niveau de désagrégation (géog	graphique, domaines, cibles, etc.)
Type de congé maladie	hommes-femmes
Interprétation de l'indicateur	
Cet indicateur donne le nombre de congé Il pourrait traduire également l'état de san	

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents victimes d'accidents du travail déclarés	DRH	SRH CNSS CARFO	Nombre

Nombre total d'agents du ministère /institution victimes d'accidents de travail déclarés.

Définition des concepts clés de l'indicateur (si nécessaire)

- Accidents survenus dans le temps et le lieu du travail : accident survenu à un travailleur par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause.
- Accidents de travail déclarés: accident porté par l'employeur à la connaissance de l'établissement public de prévoyance sociale chargé de gérer le régime d'accidents de travail, l'intéressé ou les ayants droit en cas de défaillance de l'employeur.

Méthodologie de calcul

Déterminer le nombre total des accidents du travail déclarés à la structure de prévoyance sociale.

Données de bases

Critères / variables/ données requises	Sources de données
	 Tableau de bord RH, Fiches de déclaration d'accidents DRH et SRH; Rapports des organismes de prévoyance sociale.

Niveau de désagrégation (géographique, domaines, cibles, etc.)

Lieu de travail ou trajet.

Interprétation de l'indicateur

Cet indicateur fait ressortir la fréquence des accidents du travail des agents du ministère/institution et détermine le niveau de risque professionnel. Le nombre élevé d'accidents du travail peut traduire le risque professionnel élevé.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure	
Proportion d'agents ayant bénéficié de la visite médicale annuelle organisée par l'OST	DRH	OST	Pourcentage	
Définition de l'indicate	JF T			
Le pourcentage des age agents du mínistère /inst		la visite médicale	sur l'effectif total des	
Définition des concepts		eur (si nécessaire)		
Méthodologie de calcu				
Calculer le ratio « effective total*100 »	des agents qui or	nt bénéficié de la V	MA / effectif	
	Données o	le bases		
Critères / variables/ do	nnées requises	Sources de dor	nnées	
Liste du personnel		 Rapport de la visite médicale annuelle, Fichier du personnel. 		
Niveau de désa	grégation (géogr	aphique, domaines		
Ministère/Institution / Rég				
Interprétation de l'indic	ateur			
L'indicateur permet d'ap	précier le niveau d	l'adhésion du perso	onnel aux VMA.	

DOMAINE 7 : RELATIONS PROFESSIONNELLES

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre de dossiers traités au cours des sessions du comité technique paritaire (CTP)	DRH	SRH, SG, ITS, Cabinet, DGESS.	Nombre
Définition de l'indicateu	ur		
Le nombre total de dossi	ers examinés au	cours de l'année.	
Définition des concepts	s clés de l'indica	teur (si nécessaire)	
Les dossiers pris en com et extraordinaires du CTI		ont été traités lors de	s sessions ordinaires
Méthodologie de calcul			
Déterminer le nombre tot ordinaires et extraordinai		aminés par le CTP lo	ors des sessions
	Données	de bases	
Critères / variables/ doi	nnées requises	Sources de donn	ées
Dossiers soumis à exam	nen au CTP.	Rappor	s du CTP.
Niveau de désa	grégation (géogi	raphique, domaines,	cibles, etc.)
	Ministère/		
Interprétation de l'indic	ateur		
Cet indicateur traduit le	dynamisme du for	nctionnement du CTI	Ρ.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre de rencontres entre le ministre et les syndicats	DRH	 Cabinet Secrétariat général Structures syndicales 	Nombre
Définition de l'indicate	eur		
Définition des concep Méthodologie de calcu Totaliser le nombre de différentes structures sy	ts clés de l'indic	eateur (si nécessaire) re le Ministre ou soi	
differences structures sy		de bases	
Critères / variables			es de données
Nombre de rencontres.			s rendus de réunions,
Niveau de dés	agrégation (géo	graphique, domaines	; cibles, etc.)
	Ministère	/Institution	
Interprétation de l'indi	cateur		
Cet indicateur peut trac	duire la dynamiou	e du dialoque social.	

Intitulé de l'indicateur	Structu responsa		Structures partenaires		
Nombre de jours de grève observés	DRH	Toutes structures Ministère/ institution	les du	Jours	
Définition de l'indicateur		я			
C'est la durée totale en jour /institution au cours d'une			ar tout sy	ndicat du ministère	
Définition des concepts cle	és de l'indica	teur (si nécessaire)			
La grève est un arrêt de tra dans le but de défendre les			et collect	ive par un syndica	
Méthodologie de calcul					
Faire la sommation en jour année donnée au sein d'un l			les syndi	cats au cours d'une	
	Don	nées de bases			
Critères / variables/Donno	ées requises	Sources de données			
Nombre de jours de grève observés		Fiches de suivi des grèves, Tableau de bord RH, liste des agents ayant observé la grève.			
Niveau de dé	sagrégation (géographique, domain	es, cibles	, etc.)	
Central R	Légional	Provincial		départemental	
Interprétation de l'indicat	eur				

l'institution

DOMAINE 8: MANAGEMENT ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure (%, jours, individus, etc.)
Proportion de femmes nommées à des postes de responsabilités	DRH		Pourcentage
Définition de l'indicateur			
C'est le pourcentage des postes nombre total de postes de respor hommes et des femmes.			
Définition des concepts clés de l	l'indicateur (si né	cessaire)	
Prendre uniquement en compte le	es nominations en	conseil des ministr	es.
Méthodologie de calcul			

Cette proportion des femmes nommées à des postes de responsabilité se détermine en faisant :

 $\frac{Nombre\ de\ femmes\ occupant\ des\ postes\ de\ responsabilit\'e}{Nombre\ total\ de\ postes\ de\ responsabilit\'e\ disponibles}X\ 100$

iées de bases
Sources de données
 Organigramme, Fichier du personnel, Tableau de bord, Décrets de nomination.
éographique, domaines, cibles, etc.)
nstitution / Région.

Cet indicateur permet d'apprécier la prise en compte de l'aspect genre dans la nomination des responsables de structures.

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents ayant reçu des lettres de félicitation ou un témoignage de satisfaction publié au journal officiel	DRH	SRH	Nombre

Le nombre total des agents du ministère /institution dont les mérites ont été reconnus à travers une lettre de félicitations ou un témoignage de satisfaction publié au journal officiel

Définition des concepts clés de l'indicateur (si nécessaire)

La lettre de félicitations et le témoignage de satisfaction sont des récompenses non pécuniaires décernées par le ministre ou le président d'institution.

Méthodologie de calcul

- Déterminer le nombre total d'agents ayant reçu une lettre de félicitations au cours de l'année,
- Déterminer le nombre total d'agents ayant reçu des témoignages de satisfactions au cours de l'année,
- faire la sommation des deux.

Donn	ées de bases
Critères / variables/Données requises	Sources de données
Nombre total d'agents ayant reçu une lettre de félicitations. Nombre total d'agents ayant reçu des témoignages de satisfactions.	 Répertoire des récompenses non pécuniaires Journal officiel Fichier du personnel Tableau de bord RH

Niveau de désagrégation (géographique, domaines, cibles, etc.) Par type de récompenses

Interprétation de l'indicateur

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau d'utilisation des outils de motivation du personnel.

Il traduit le regard de l'autorité sur la contribution de chacun des collaborateurs.

DOMAINE 8: MANAGEMENT ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structures partenaires	Unité de mesure
Nombre d'agents ayant fait l'objet d'une procédure de mise en demeure pour abandon de poste ou pour refus de rejoindre le poste assigné.	DRH	SRH DSI/MFPTPS	Nombre

Définition de l'indicateur

Effectif total des agents du ministère ou de l'institution ayant fait l'objet d'un communiqué de mise en demeure pour abandon de poste ou pour refus de rejoindre le poste assigné.

Définition des concepts clés de l'indicateur (si nécessaire)

Les agents qui ont fait l'objet de mise en demeure sont ceux, après constatation de leur absence ont été invités par voie de presse à rejoindre leur poste dans un délai de 10 jours sous peine de licenciement.

L'abandon de poste est constaté après dix (10) jours consécutifs d'absence au poste de travail sans motif valable.

Le refus de rejoindre le poste assigné est constaté après trente (30) jours à compter de la date de notification de l'acte d'affectation.

Méthodologie de calcul

refus de rejoindre le poste assigné.

- -Déterminer le nombre d'agents ayant fait l'objet de mise en demeure pour abandon de poste,
- -Déterminer le nombre d'agents ayant fait l'objet de mise en demeure pour refus de rejoindre le poste assigné,
- -Faire la somme du nombre d'agents ayant fait l'objet de mise en demeure pour abandon de poste et pour refus de rejoindre le poste assigné.

nées de bases
Sources de données
Tableau de bord RH, SIGASPE Rapports Communiqués de mise en demeure
géographique, domaines, cibles, etc.)
Emploi

Cet indicateur permet d'apprécier la situation sur les cas d'abandon de poste et de

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable	Structure Unité o		é de mes	ure	
Nombre de dossiers traités par le Conseil de discipline (CD)	DRH	Cabinet Nomb		Nombre		
Définition de l'indicates	JF					
L'ensemble des dossiers	traités par le cons	eil de discipl	ine au	cours d	les session	ons.
Définition des concepts	s clés de l'indicate	eur (si néces	ssaire)			
professionnelles présum Méthodologie de calcul Déterminer le nombre to		és au cours	des Co	nseils (de discipl	îne.
Critères / variables/ doi		1	le don	nées		
Nombre de dossiers		 Rapports du conseil discipline, Tableau de bord DRH 				de
Niveau de désa	grégation (géogra	phique, don	naines,	cibles,	etc.)	
Ministère	Institut				gorie	
Interprétation de l'indic	ateur					
L'indicateur permet d'a obligations professionnel		portement o	des ag	gents	vis-à-vis	des